

Association « apprivoiser son corps »
Siège Social : Maison de la vie associative-
128 rue Jean Zay – 45800 st Jean de Braye
Tél. 06 86 14 98 81
Site Internet : www.apprivoisersoncorps.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION saison 2023/2024
Section Abraysienne

NOM

PRENOM

ADRESSE

N° DE TELEPHONE

ADRESSE E.MAIL (lisible) OU 1 ENVELOPPE TIMBREE à vos noms et adresse

COURS CHOISI(S) (jour et heure)

COTISATIONS ANNUELLES

175 POUR 1 COURS PAR SEMAINE

130 EUROS POUR 1 SEANCE SUPPLEMENTAIRE OU PERSONNE
SUPPLEMENTAIRE (couples)

MODE DE REGLEMENT (entourer votre choix)

Par chèque(s) à l'ordre de « Apprivoiser son corps »

En 1 fois En 2 fois En 3 fois (facilités de paiement – à joindre dès
l'inscription)

Facture OUI NON

PIECES NECESSAIRES A TOUTE INSCRIPTION

1 Photo d'identité (si vous n'en avez pas fourni l'année précédente)
Signature obligatoire du règlement au verso. Merci

**VOYEZ VOUS UN INCONVENIENT A APPARAITRE DANS L'ESPACE
ADHERENT DU SITE PROTEGE PAR UN MOT DE PASSE ?**

OUI NON

**VOYEZ-VOUS UN INCONVENIENT À APPARAITRE SUR DES PHOTOS DE
L'ASSOCIATION DANS L'ESPACE ADHERENT DU SITE PROTEGE PAR UN
MOT DE PASSE ?**

OUI NON

REGLEMENT INTERIEUR de l'association « APPRIVOISER SON CORPS »

La signature du bulletin d'inscription à l'association « Apprivoiser Son Corps » permet à tout adhérent de suivre les cours de Stretching Postural® ou/et les cours de gymnastique Pilates ou cours « d'abdominaux autrement » ou de « Feldenkrais® aux jours et horaires définis par le planning de Septembre. L'adhérent a la possibilité de se reporter sur un cours de même nature mais à un autre horaire s'il est dans l'impossibilité de déterminer un jour précis à la condition d'en aviser le professeur auparavant.

La cotisation annuelle est due au jour de l'inscription. Le paiement pourra être fractionné à la demande de l'adhérent en deux ou trois règlements encaissés respectivement fin septembre 2023, à la fin du mois de janvier 2024 et à la fin du mois de mars 2024.

Les cotisations versées ne feront l'objet d'aucun remboursement (le passage des cours en ZOOM si la situation sanitaire l'exige ne constitue pas un motif de remboursement) excepté sur présentation d'un certificat médical précisant la contre indication à la pratique du Stretching Postural® ou de la gymnastique Pilates ou des « abdos autrement » ou « Feldenkrais® »

En ce cas, le remboursement (si l'adhérent ne peut reprendre l'activité pour laquelle il est inscrit) ou le report (sur l'année suivante) si l'adhérent reprend après un arrêt pour raison médicale ne sera effectué qu'à compter du premier jour du mois suivant la réception du certificat médical.

Les cours débutent le MARDI 12 SEPTEMBRE 2023 et se terminent le 30 juin 2024. Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires ni les jours fériés.

L'assurance étant obligatoire, l'adhérent se verra refuser l'accès aux cours si les cotisations ne sont pas réglées dans la semaine suivant l'inscription.

L'adhérent doit également posséder une police d'assurance au titre de sa propre responsabilité civile.

Le certificat médical n'est pas demandé car les activités proposées ne font pas partie d'une fédération sportive et ne participent à aucune compétition.

En revanche en signant ce document vous attestez sur l'honneur ne pas avoir de contre-indication de santé relative à la pratique du Stretching Postural® ou Abdologie® ou Feldenkrais (pcm) ou gymnastique Pilates. Si vous avez une suspicion de Covid merci de consulter votre médecin.

Il est de votre seule responsabilité de veiller à vos biens et aux biens d'autrui. Vous ne pourrez tenir l'association « Apprivoiser son corps » responsable en cas de perte, vol ou bris de vos biens

Fait à

Le

Signature (mention « lu et approuvé. Merci)